

CHARTRE D'ETHIQUE

Les principes fondamentaux de Caritas impliquent pour chacun-e d'entre nous « le strict respect des normes éthiques et d'agir avec une parfaite intégrité. » Tant les personnes accompagnées par Caritas, en Belgique et ailleurs, que les institutions et donateurs/rices qui nous accordent leur confiance, attendent de chacun-e d'entre nous que nous agissions dans le respect des valeurs versées dans les codes de déontologie et de conduite du réseau mondial Caritas.

Prenez le temps de lire et de comprendre cette charte et les documents vers lesquels elle renvoie. Car en incarnant et en défendant ces valeurs au quotidien, en agissant en toutes circonstances avec éthique et intégrité, vous concrétisez l'ambition d'excellence de l'aide déployée grâce à vous par Caritas.

Codes éthique et de conduite du réseau mondial Caritas

Les codes de conduite et d'éthique spécifient les attitudes et comportements attendus de toute personne liée à Caritas :

Valeurs, conduite et éthique

- Respecter les droits humains dans leur ensemble et bannir la discrimination, le harcèlement, les abus, la négligence et l'exploitation au détriment des droits d'autrui.
- Respecter les lois du pays dans lequel il/elle travaille, dans les limites imposées par la conscience.
- Agir de bonne foi et traiter les autres avec dignité et respect, en créant un environnement propice à la diversité.
- Respecter et être sensible aux coutumes et à la culture locales, s'habiller de manière appropriée.
- S'assurer que lui-même/elle-même, et les autres personnes qu'il/elle est éventuellement appelé-e à gérer, agissent conformément aux directives de sécurité et de protection des personnes.
- Remplir ses fonctions de manière compétente et avec amour, en bannissant toute forme de discrimination ou de préjugé, et maintenir l'option préférentielle de Caritas pour les pauvres.
- Garantir à tout moment que sa conduite personnelle et professionnelle est irréprochable, et qu'elle est perçue comme telle.
- Accueillir et construire des liens de solidarité et de coopération avec les collaborateurs/trices d'autres organisations.
- S'abstenir de faire, à titre privé ou public, des déclarations orales ou écrites à caractère raciste, sexiste ou de toute autre nature offensive ou offensante.
- S'assurer que la réputation de Caritas n'est pas discréditée.
- Respecter la confidentialité à l'égard de toute information professionnelle.

Conflits d'intérêts, coercition et corruption

- S'abstenir de se servir du pouvoir conféré par le statut d'employé-e de Caritas pour exercer des pressions ou obtenir des faveurs ou des profits personnels sur le plan économique, professionnel, politique ou sexuel.

- Exposer par écrit à son/sa chef-fe de service ou tout autre supérieur hiérarchique, tout conflit d'intérêts potentiel ou réel (financier, personnel ou familial) dans des domaines relatifs au travail de Caritas.
- S'abstenir d'accepter ou d'offrir des cadeaux au-delà du raisonnable, des pots-de-vin ou toute autre forme d'enrichissement personnel de la part des bénéficiaires, partenaires ou parties contractantes, quelles que soient les circonstances.

Conduite personnelle

- S'abstenir de porter des armes dans les locaux ou sites de Caritas (qu'elle en soit propriétaire ou locataire), y compris les logements, bureaux, véhicules, etc.
- S'abstenir de consommer des drogues ou des quantités excessives d'alcool.
- Observer une conduite sexuelle appropriée à tout moment.

Protection des biens de Caritas et gestion

- S'assurer que les biens et la propriété intellectuelle de Caritas ne sont pas utilisés abusivement et sont à l'abri du vol, de la fraude ou d'autres nuisances.
- Respecter les normes d'honnêteté et d'intégrité dans la responsabilité financière.

Application de la charte

Cette présente charte s'applique à tous les collaborateurs/trices des entités Caritas en Belgique (en ce compris Caritas International, Caritas Vlaanderen, Caritas Francophone, Caritas Wallonie et Brabantia-Antenne Caritas). Ses conditions s'étendent également aux tiers, notamment les volontaires, partenaires, consultants et autres intervenants.

Des dispositions plus spécifiques sont prévues :

- Pour la [protection des mineurs et des adultes vulnérables](#) et la [lutte contre le harcèlement](#).
- Contre la fraude et la corruption.
- Ou encore la [Charte d'intégrité](#) de la Coopération belge au Développement.

En outre, des dispositifs sont prévus dans la loi belge et dans des conventions avec nos pouvoirs subsidiant (par exemple [Sphère](#) et [Fedasil](#)).

Il incombe à tous les collaborateurs/trices de Caritas et aux tiers, de lire et de comprendre ces codes et les dispositions auxquelles ils renvoient, et de s'engager à respecter leurs principes. Ils-Elles sont également tenu-e-s de participer à des séances de formation continue.

La signature de cette charte atteste qu'ils-elles s'engagent à respecter ces codes d'éthique et de conduite.

Toute infraction aux codes entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi ; toute infraction aux codes commise par un tiers entraînera la résiliation des relations contractuelles.

Engagement sur l'honneur

Je souscris aux codes, politiques et normes synthétisés dans cette charte, et m'engage à agir avec intégrité et dans le respect de chacun-e, ainsi qu'à signaler selon les dispositifs prévus toute situation problématique dont je serais le témoin ou la victime.

Nom, prénom, signature et date :

CHARTRE D'ETHIQUE : Complément pratique

Demander conseil ou signaler un problème

Un dispositif d'alerte a été mis en place afin de permettre à chaque collaborateur/trice ainsi qu'aux tiers d'être acteur/trice de la prévention des risques liés au non-respect de la charte d'éthique ou de ses annexes.

Pour garantir le respect et l'intégrité de toute personne liée à Caritas et de Caritas elle-même, chaque intervenant-e concerné-e par cette charte devient en fait acteur/trice afin de faciliter le signalement des incidents ou des craintes, de manière confidentielle ou non, ou afin de voir plus clair face à une situation. Peuvent, par exemple, être signalés via ce mécanisme : soupçons de vols ou de fraude, non-respect d'une obligation légale ou morale, erreur judiciaire, danger pour la santé et la sécurité des individus, danger pour l'environnement, dissimulation délibérée d'informations, exploitation ou comportements sexuels outrageants, abus ou exploitation de personnes mineures... et d'une manière générale, tout comportement jugé inconvenant au regard de la charte d'éthique. Il n'est malheureusement pas possible d'anticiper et de décrire toutes les questions éthiques ou juridiques susceptibles de survenir dans le cadre des activités de Caritas. Cette charte et ses annexes ont donc pour seul objectif de définir les principes de l'intégrité de manière générale, afin de vous aider à prendre les bonnes décisions dans le cadre de votre action.

Un doute ? Voici des exemples de questions à se poser face à des enjeux éthiques

- L'action envisagée est-elle potentiellement illégale ou contraire à l'éthique ?
- La transaction me semble-t-elle n'avoir aucun objectif légitime ?
- Est-ce que l'action (ou l'inaction) envisagée m'impose de mentir ou de dissimuler une information ?
- Comment cette décision serait-elle perçue si je devais l'expliquer à mes proches ou si elle faisait l'objet d'un article de presse ?
- L'action envisagée risque-t-elle de nuire à la réputation de Caritas ?

Si vous avez répondu positivement à l'une des questions ci-dessus, demandez conseil et/ou signalez le problème que vous avez identifié.

Où demander conseil, comment communiquer votre crainte ou signaler un problème ?

En cas de doute concernant l'interprétation de la charte et de ses codes annexes, la bonne conduite à adopter, ou l'application de ces règles à une situation particulière, adressez-vous à la responsable intégrité de Caritas via l'adresse ombudsman@caritasint.be ou au +32 476 47 23 23.

Si vous observez ou soupçonnez une infraction à la charte d'éthique ou tout manquement en termes d'intégrité, contactez :

- Votre personne de référence chez Caritas ou un-e chef-fe de département.
- Vous pouvez également envoyer un e-mail à l'adresse ombudsman@caritas.be ou appeler le +32 476 47 23 23.

Cette adresse et numéro de téléphone garantissent un traitement anonyme de toute interpellation, interne et externe. Les plaintes jugées recevables sont versées au registre des plaintes et font l'objet d'un examen discret et approprié; les informations s'y relatant ne sont divulguées qu'aux personnes et instances ayant une raison légitime d'y accéder et/ou si la loi l'impose.